

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 20 mars 2023 s'est réuni en séance ordinaire le 28 mars 2023 à dix-neuf heures sous la Présidence de Jacky PETIT

Ordre du jour :

- Vote du Compte administratif et compte de gestion 2022
- Affectation de résultats
- Vote des taux
- Subventions allouées au 65740
- Amortissements 2023
- Vote du budget 2023
- Demande de subvention pour la réfection du carrelage du bureau du Maire auprès de la CAB et de la région des Hauts de France
- Demande d'aide à la préscolarisation en zone rurale auprès du Conseil Départemental
- Informations et questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky	LETELLIER Jean-Michel
VANDE BURIE Jean Louis	HERMEL Frédéric
FORTUNA Marie-Christine	CONTINSUZAT Patrick
MULLER Simon	
GRAIRE Sandrine	
GRASSI Chantal	

Absents excusés : Gilles LECNIK donne son pouvoir à Jacky PETIT, Audeline DUCROT donne son pouvoir à Marie-Christine FORTUNA, Kévin BOURGES

Absents : Vanessa HURTAUT, CASTRO Franck,

Secrétaire de séance : GRASSI Chantal

Le conseil municipal adopte le procès- verbal du 31 janvier 2023

Délibération 2023/005

Vote du compte administratif et compte de gestion 2022 :

Le Maire ayant quitté la séance, pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis VANDEBURIE 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur Jacky PETIT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation du compte administratif lequel se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	Report exercice précédent	Report exercice précédent	Report exercice précédent
	247 653.89 €		87 886.30 €
458 047.49 €	562 564.21 €	206 438.43 €	67 631.59 €
	810 218.10 €		151 517.89 €
	352 170.61 €	50 920.54 €	

Résultat de clôture Fonctionnement : 352 170.61 €
Résultat de clôture Investissement : - 50 920.54 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 0 €
Recettes : 12 699.78 €

Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnait la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif et compte de gestion 2022 sont votés à l'unanimité

Délibération 2023/006

Affectation de résultats sur budget 2023 :

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

- compte 001 investissement 50 920.54 €
- compte 1068 38 220.76 €
- compte 002, excédent de fonctionnement : 313 949.85 €

Délibération 2023/007

Durée d'amortissements pour une subvention allouée

Les subventions d'équipements versées doivent être amorties sur une durée maximale de 5 ans. Monsieur le Maire informe le conseil qu'une opération de 2022 est terminée et qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement.

- Opération 229 : assainissement pluvial rue aux Prêtres : 9 016.05 €
-
- Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide d'amortir cette somme sur 5 ans

D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2023 :

- fonctionnement compte 6811 : 1 803.21 €
- investissement compte 28041582 chapitre 040 : 1 803.21 €
-

Délibération 2023/008

Vote des taux de la taxe foncière et du foncier non bâti :

Après avoir entendu l'explication de M. Jean-Louis VANDEBURIE sur la réforme de la taxe d'habitation qui s'applique dès 2019 vis-à-vis des collectivités.

Les collectivités ne perçoivent plus de produit sur la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte est compensée par la part départementale de la taxe foncière bâti (TFB) perçue sur la commune et par le calcul d'un coefficient correcteur qui s'appliquera au produit TFB afin de neutraliser l'effet de sous-compensation ou sur-compensation.

Pour notre commune il s'agit d'un coefficient correcteur de 0.964801, de sur-compensation.

Le transfert de la part départementale de la TFB se traduira par l'addition du taux du département 21,54 % au taux de la commune qui est actuellement de 39.21 %.

TAXES	TAUX
Foncier bâti dont taux départemental	60,75 %
Foncier non bâti	47,44 %
Taxe habitation	11,39 %

Le produit attendu diminué du coefficient correcteur s'élève à la somme de 409 796 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal adopte ces taux

Délibération 2023/009

Vote du budget primitif 2023 :

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte le budget 2023 par chapitre tel que présenté ci-dessous :

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	DEPENSES
011	Charges à caractère général	432 210.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	142 622.00
014	Atténuations de produits	20 400.00
65	Autres charges de gestion courante	167 447.00
66	Charges financières	1 100.00
023	Virement à la section d'investissement	115 453.00
042	Opé. d'ordre de transfert	7 180.00
	Total des dépenses	886 412.00 €

CHAPITRE	FONCTIONNEMENT	RECETTES
013	Atténuations de charges	8 000.00
70	Produits des services, du domaine	15 950.00
73	Impôts et taxes	60 500.00
731	Impositions directes	411 840.00
74	Dotations et participations	73 170.00
75	Autres produits de gestion courante	3 000.00
76	Produits financiers	3.00
002	Résultat reporté	313 949.00
	Total des recettes	886 412.00 €

Section d'investissement :

N° programme	Intitulé des programmes	Dépenses votées	Recettes attendues
241	Réfection de chaussée du chemin de Bizancourt section agglo	20 000.00 €	5 300.00 €
242	Réfection de chaussée du chemin de Bizancourt hors agglo	58 400.00 €	38 904.00 €
243	Création d'un préau pour école	16 40000 €	8 100.00 €
244	Réfection du chemin du Larris Villers	24 000.00 €	
246	Etude pour isolation et mode de chauffage école	50 000.00 €	
247	Vidéo projecteur	550.00 €	
248	Réfection rue du Boër	17 000.00 €	
249	Réfection du carrelage Boulenger bureau du Maire	11 333.00 €	7 555.00
1641	Remboursement emprunt	15 480.00 €	

10222	FCTVA		28 671.00 €
10226	TA		2 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement		38 220.00 €
021	Virement de la section d'exploitation		115 453.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert		7 180.00 €
	Restes à réaliser		
001	Solde reporté	50 920.00 €	
	TOTAL	264 083.00€	264 083.00 €

Délibération 2023/010

Aide à la préscolarisation en zone rurale pour l'année 2022-2023 :

Afin de favoriser la préscolarisation en zone rurale, le Conseil Départemental de l'Oise accorde son aide pour le fonctionnement des classes maternelles.

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Le conseil municipal sollicite, auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour le R.P.I. AUTEUIL/BERNEUIL EN BRAY, l'octroi d'une subvention pour l'année scolaire 2022/2023

- Une aide pour la rémunération de chaque agent technique spécialisé des écoles maternelles
- Une aide de 40 % du coût forfaitaire de fonctionnement des classes maternelles.

Délibération 2023/011

Demande de subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France pour la réfection du carrelage Boulenger du bureau du Maire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil régional des Hauts de France, une subvention d'un montant de 30 % de la dépense HT pour le financement de la réfection du carrelage Boulenger du bureau du Maire, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 9 447.17 € HT.

Délibération 2023/012

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réfection du carrelage Boulenger du bureau du Maire :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant de 50 % de la dépense HT pour le financement du carrelage Boulenger du bureau du Maire, le montant prévisionnel des travaux s'élève à 9 447.17 € HT.

Informations et questions diverses :

Monsieur Jean-Michel LETELLIER informe le conseil d'avoir rencontré et présenté à Monsieur PETIT, le Président de l'association « Les Mains du Bray » Monsieur Georges MARTIN.

Cette association a pour but de favoriser les échanges, le partage et les savoirs faire, en encourageant l'autonomie de chacun et en respectant la parole de chacun.

La commune a décidé d'adhérer à cette association pour un montant annuel de 50 €.

« Les Mains du Bray » seront présentes le 16 septembre 2023 et 16 mars 2024 à la salle des fêtes de la commune, pour une après-midi de Répare Café afin de donner aux habitants de la commune l'opportunité de :

De changer leurs comportements en substituant le réflexe de réparer à celui de jeter et d'apprendre à réparer.

La commune communiquera à l'avance par panneau pocket et flyers, les dates et heures de ces rencontres.

La séance est levée à 21H20.